

“Réforme” des retraites

Jeudi 19 janvier, nous serons en grève et en manifestation, pour dire non !

Les raisons de dire non !

❑ Parce qu’il n’y a pas à “sauver les retraites”

Les déclarations alarmistes du gouvernement sur le thème “il faut sauver les retraites” ne visent qu’à imposer un report de l’âge légal à 64 ans. Or, il n’y a rien à sauver ! En 2021, les régimes ont dégagé 900 millions d’excédent. En 2022, ce sont 3,2 milliards.

Après, à l’horizon 2027 ou 2032, ce ne sont que des prévisions très discutables et jamais sûres.

Mais, même dans ces hypothèses, il suffirait d’augmenter le taux de cotisation d’environ 0,2 % par an. Mais le gouvernement rejette toute augmentation au nom du “coût du travail”. C’est une escroquerie, une tromperie, car on constate une augmentation régulière des dividendes versés aux actionnaires. Or, prélever sur ces dividendes n’a aucun impact sur la compétitivité !

❑ Parce que l’âge de départ est déjà supérieur à 62 ans ; avec les 64 ans, ça va s’aggraver !

Le recul de l’âge légal à 64 ans va aggraver la situation déjà constatée ! Tous régimes confondus, l’âge moyen de départ était de 62 ans et 4 mois fin 2020. Au régime général de la Sécurité sociale, il était déjà de 63 ans et 4 mois ! Cette aggravation est liée à l’augmentation du nombre de trimestres pour atteindre le taux plein, au développement de la précarité et l’entrée plus tardive sur le marché du travail. De plus, parmi la population âgée de 60 ans, 55,3 % ont un emploi. Et dans la tranche d’âge des 60-64 ans, seuls 35,5 % en avaient un en 2021.

❑ Parce que l’augmentation du nombre de trimestres aura les mêmes effets !

La réforme prévoit qu’il faudra 43 ans de cotisation dès 2027 pour un taux plein : 6 trimestres de plus qu’aujourd’hui, à raison d’un trimestre de plus par an ! Déjà, 10 % des hommes et 20 % des femmes vont jusqu’à 67 ans pour éviter la décote. Et la décote, c’est 5 % de moins par année manquante ! De plus, la durée cotisée n’augmente pas, elle baisse. Pour la génération née en 1955 (qui a 67 ans en 2022), la durée de la carrière était de 40,5 ans alors qu’il fallait déjà 41,5 ans pour avoir le taux plein ! Toute augmentation du nombre de trimestres poussera à reculer l’âge de départ ! Quant à la promesse d’un minimum à 1200 euros, il faudra une carrière complète et à temps complet !

❑ Parce que le temps passé à la retraite est en train de diminuer

Jusqu’en 2014, l’espérance de vie à 60 ans progressait de 1,5 à 2 ans par décennie. Depuis, l’espérance de vie a ralenti. Mais l’idée qu’il faut “travailler plus longtemps parce qu’on vit plus longtemps” est une ineptie ! A cause des réformes passées, le temps passé en retraite est en train de diminuer ! La génération 1955 (partie à 62 ans en 2007) a déjà perdu plus d’un an de retraite par rapport à la génération 1949.

Il faudra attendre au moins la génération 1995 (62 ans en 2057) pour revenir au niveau de la génération 1949.

❑ Parce que cette réforme s’inscrit dans un vaste programme d’austérité

Le gouvernement l’a écrit : cette réforme, comme celle de l’assurance chômage, ne vise qu’à revenir dans les “clous” des critères de Maastricht à l’horizon 2027. Rien à voir avec un quelconque déficit. La preuve : il réduit aussi les budgets des hôpitaux (augmentés de 4 % alors que l’inflation est 6 %), des communes (avec une dotation en augmentation de 1,7 % et un manque de 1,25 milliard).

La réforme des retraites fait partie de ce programme d’austérité.

❑ Parce que cette réforme va servir à baisser les impôts des entreprises !

Le gouvernement mélange à souhait les retraites (financées par les cotisations sociales) et d’autres dépenses (financées par les impôts) pour une raison simple. Son objectif de réduire les déficits publics pour revenir aux 3 % de déficit de l’Etat intègre celui de l’Etat et de toutes les administrations publiques (comme les régimes sociaux) au sens “Maastrichien”.

C’est pour cette raison que SUD-PTT (et nous ne sommes pas les seuls !) affirme que la réforme des retraites (et ce qu’elle va dégager) va être utilisée pour continuer la baisse des impôts des entreprises (9 milliards sur 2 ans) tout en étant à genoux devant les traités européens !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Janvier 2023

Union
syndicale
Solidaires

Jeudi 19 janvier, on a un premier grand rendez-vous !

Contre la régression sociale, on veut :

- la retraite à 60 ans,
- avec 37,5 années de cotisation



Partout, on arrête de bosser et on se retrouve dans la rue !!!

Cette première journée doit montrer un rejet total de ce projet ; par la grève massive et des manifestations monstres !

D'ores et déjà, il faut débattre partout de la préparation d'un mouvement reconductible de nos grèves, seul moyen de vaincre face à ce gouvernement et ses alliés !!